

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS611

présenté par

Mme Coutelle, Mme Battistel, Mme Mazetier, Mme Clergeau, Mme Olivier, M. Denaja,
Mme Crozon, Mme Orphé, Mme Tolmont, Mme Fabre, Mme Le Dissez, Mme Troallic,
Mme Bruneau, Mme Maquet, Mme Marcel, Mme Romagnan et M. Aylagas

TITRE

Substituer au mot :

« actifs »

le mot :

« actif-ve-s ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé du projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises, « les actives » et les actifs, afin de ne pas « invisibiliser » les femmes, qui représentent aujourd'hui 48 % de la population active.